

# La formation ADR est-elle rémunérée dans le secteur des transports ?

## Réponse courte

Oui. L'article 28 de la CCT Transports et Logistique 2025-2026 prévoit expressément que les salariés qui suivent avec succès les cours de formation ou de recyclage du certificat **ADR** sur ordre de l'employeur sont **rémunérés pour les heures de cours** suivies.

Les heures de formation ADR sont ainsi assimilées à du **temps de travail effectif** et payées au taux horaire normal. En complément, le conducteur effectuant un transport de matières dangereuses perçoit une prime mensuelle de 50 € bruts.

## Définition

La **rémunération de la formation ADR** est l'obligation conventionnelle pour l'employeur de payer les heures passées en formation initiale ou en recyclage du certificat ADR comme du **temps de travail effectif**. Cette disposition garantit que le conducteur ne supporte aucune perte de salaire liée à la mise à jour de sa qualification pour le transport de **matières dangereuses**.

## Questions fréquentes

### Comment sont enregistrées les heures de formation ADR sur la fiche de paie ?

Les heures de formation ADR sont mentionnées distinctement sur la fiche de paie au taux horaire normal. Elles sont intégrées au planning et au système de pointage comme temps de travail effectif, selon l'article 11 de la CCT Transports.

### La formation ADR doit-elle être suivie dans un centre agréé ?

Oui. La formation ADR initiale et de recyclage doit être dispensée par un organisme agréé. Le certificat délivré est archivé au dossier du salarié et présenté lors des contrôles routiers, conformément à l'accord ADR (ONU).

### La formation ADR est-elle rémunérée dans le secteur des transports ?

Oui. L'article 28 de la CCT Transports et Logistique 2025-2026 prévoit que les heures de formation et de recyclage du certificat ADR suivies sur ordre de l'employeur sont rémunérées comme du temps de travail effectif au taux horaire normal du conducteur.

### Le coût de la formation ADR est-il intégralement à la charge de l'employeur ?

Oui, lorsque la formation est suivie sur ordre de l'employeur. Selon l'article 28 de la CCT Transports et Logistique 2025-2026, l'employeur assume le coût pédagogique et la rémunération, sans répartition avec le salarié.

### Quelle prime complète la formation ADR rémunérée ?

Une prime mensuelle de 50 € bruts est versée pour chaque mois où le conducteur effectue effectivement un transport de matières dangereuses. Elle est distincte de la rémunération de la formation, conformément à l'article 28 de la CCT Transports.

### Qui finance la formation ADR ?

L'employeur assume la totalité du coût de la formation ADR, contrairement au Code 95 (2/3-1/3). L'article 28 de la CCT Transports et Logistique 2025-2026 impose la prise en charge intégrale des frais pédagogiques et de la rémunération.

## Conditions d'exercice

La rémunération de la formation ADR est encadrée par des conditions précises.

Condition	Détail
Formation concernée	Formation initiale et recyclage ADR
Initiative	Sur ordre de l'employeur
Réussite	Formation suivie avec succès
Rémunération	Heures de cours payées comme temps de travail
Taux	Salaire horaire normal
Prime ADR	50 € bruts/mois en sus, pour chaque mois de transport ADR

## Modalités pratiques

L'organisation et la rémunération de la formation ADR suivent un processus structuré.

Point	Détail
Planification	Formation intégrée dans le planning de travail du conducteur
Pointage	Heures de formation enregistrées comme temps de travail
Fiche de paie	Heures de formation ADR mentionnées distinctement
Organisme agréé	Formation dispensée par un centre agréé
Certificat	Archivage au dossier du salarié
Coût pédagogique	Entièrement à charge de l'employeur (formation sur ordre)

## Pratiques et recommandations

**Intégrer** les sessions de formation ADR dans le planning de roulement comme des journées de travail garantit la rémunération correcte des conducteurs.

**Conserver** les feuilles de présence et attestations de réussite au dossier du salarié assure la traçabilité des compétences et de la rémunération.

**Distinguer** sur la fiche de paie les heures de formation ADR des heures de conduite facilite le contrôle et la transparence.

**Combiner** la planification des formations ADR et Code 95 pour les conducteurs détenteurs d'un certificat ADR et concernés par les deux certifications optimise l'organisation et limite les absences.

## Cadre juridique

Référence	Objet
<b>Art. 28 CCT Transports 2025-2026</b>	Formation ADR rémunérée, prime 50 €/mois
<b>Accord ADR (ONU)</b>	Cadre international du transport de matières dangereuses
<b>Art. 11 CCT Transports 2025-2026</b>	Mentions obligatoires sur la fiche de salaire
<b>Art. <u>L.312-1</u> du Code du travail</b>	Obligation de sécurité de l'employeur

La rémunération de la formation ADR est intégrale et inconditionnelle dès lors que la formation est suivie sur ordre de l'employeur. Contrairement au Code 95, il n'y a pas de répartition 2/3-1/3 : l'employeur assume la totalité du coût de la formation et de la rémunération. La prime de 50 € est un complément distinct lié à l'exercice effectif du transport ADR.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.